

B.T.S. AUDIOVISUEL **Année scolaire 2024-2025**

CONDITIONS D'ADMISSION

Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant des études du second cycle long.

Admission sur dossier.

Saisie obligatoire de la candidature sur le site **www.parcoursup.fr** (entre le 17 janvier et le 14 mars 2024).

DUREE DES ETUDES

Deux ans.

REGIME ETUDIANT

Les étudiants de la section de Techniciens Supérieurs bénéficient des bourses nationales d'enseignement supérieur (inscription à effectuer sur le site internet du CROUS entre le 15 janvier et le 15 mai).

HORAIRE DES COURS

Tous les cours prévus à l'emploi du temps sont obligatoires.

Extrait du règlement

Les absences prévisibles font l'objet d'une demande d'autorisation écrite adressée au conseiller d'éducation. Ces autorisations ne sont accordées que pour des raisons valables.

Une absence à un contrôle entraîne la note zéro sauf cas exceptionnel.

Tout étudiant qui s'absente des cours sans motif s'exclut lui-même de l'établissement.

L'emploi du temps s'inscrit dans l'horaire des cours de l'établissement du lundi au vendredi :
matin 8 h 00 à 12 h 00 - après-midi 13 h 30 à 17 h 30. (lundi matin début des cours à 8 h 00).

TARIFS ANNUELS

Les écoles catholiques se veulent ouvertes à tous. Dans cet esprit, nous souhaitons que les plus favorisés aident les autres. Une échelle de participation a été établie, basée sur le montant de l'imposition. Il vous appartient donc de vous situer dans la catégorie que vous trouvez ci-dessous.

Un relevé « d'Avis d'Impôts sur le revenu » complet sera demandé à toutes les catégories (à joindre impérativement avant septembre, le cas échéant le tarif de la catégorie D sera appliqué).

Catégories	Impôt 2023 sur le revenu net 2022	Tarif annuel scolarité
A	Inférieur à 1 000 € ou non imposable	2031€
B	Entre 1 000 et 3 000 €	2377€
C	Entre 3 000 et 7 000 €	2620 €
D	Supérieur à 7 000 €	2928€

Demi-pension : 1374.00 €

Frais divers : 160 € (estimation)

(Assurances, tee-shirt, fournitures diverses, cotisations)

Internat possible pour quelques étudiants après entrevue avec le chef d'établissement (pas d'hébergement le week-end). Tarif : 4 854 €.

La facture annuelle est adressée fin septembre. Son règlement s'effectue par prélèvements automatiques mensuels (prélèvements le 7 de chaque mois d'octobre à juin).